

Interpellation présentée par le député :
M. François Lefort

Date de dépôt : 22 septembre 2011

Interpellation urgente écrite

Abattage des arbres de la Plaine de Plainpalais: est-ce vraiment nécessaire?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son édition du 20 septembre, sous le titre « La phase II de la transformation de la plaine de Plainpalais a débuté », la Tribune de Genève annonce que la Ville de Genève reprend le chantier de réfection de la plaine de Plainpalais. Outre les travaux prévus pour une enveloppe de 14,8 millions de francs, permettant de terminer la plaine dans le même style que la première partie (gorrhe du Beaujolais) et de construire plusieurs aménagements d'agrément (buvettes, skatepark, terrains de pétanque), il semblerait d'après le journal que le réaménagement final de la place fasse l'objet d'une demande de crédit complémentaire au Conseil Municipal destiné à l'abattage des arbres. Il y aurait pourtant un diagnostic effectué par le Service des espaces verts qui montrerait que 81% des arbres sont dans un bon état sanitaire. L'abattage prévu concernerait 185 arbres, 33 arbres actuels seraient déplacés et 14 seulement maintenus. Les arbres abattus seraient remplacés par des arbres en nombre supérieur pour arriver à un total de 284 arbres. Dix-sept arbres doivent être sacrifiés dans les prochaines semaines.

Le Conseil d'Etat, dans ce cas comme dans d'autres, peut-il réfléchir urgemment à promouvoir, par le biais de son régime de surveillance et d'autorisation des abattages, une politique d'intervention plus légère, moins coûteuse financièrement, moins agressive pour le patrimoine arboré urbain et instruire à des bonnes pratiques de gestion de l'arbre en ville pour augmenter la santé et la pérennité du patrimoine arboré existant, de façon à ce que ces

abattages massifs d'arbres sains ne mettent à bas ce patrimoine arboré et esthétique auquel la population est très attachée ?

En d'autres mots, et pour résumer, ne serait-il pas judicieux et urgent de surseoir à l'autorisation d'abattage des 185 arbres de la plaine de Plainpalais et de ne limiter cette autorisation qu'aux arbres vraiment malades ?

- La phase II de la transformation de la plaine de Plainpalais a débuté <http://www.tdg.ch/geneve/actu/phase-ii-transformation-plaine-plainpalais-debute-2011-09-20>